

**Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Septembre 2025**  
**Liste des délibérations**

N° Délibération	Date	Objet	Vote
20250901_01	01/09/25	Mise à jour plan de financement Voirie 2025	En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12 Absents : 4 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/09/25 - AR reçu le 05/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_02	01/09/25	Mise à jour du plan de financement de l'aménagement du chemin des Châtaigniers	En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12 Absents : 4 Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/09/25 - AR reçu le 05/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_03	01/09/25	Prolongation d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/09/25 - AR reçu le 05/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_04	01/09/25	Approbation de devis - Travaux d'enrochement et délargissement du chemin de Nonglangues	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/09/25 - AR reçu le 05/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_05	01/09/25	Approbation de devis - Poêle à granulés pour le logement 3 de la gendarmerie	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/09/25 - AR reçu le 05/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_06	01/09/25	Rénovation énergétique de la mairie - Avenant 1 au lot 8 « Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation »	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/09/25 - AR reçu le 05/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_07	01/09/25	Approbation de devis - Etanchéification de l'évacuation du plan d'eau de la Vernhe	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 05/09/25 - AR reçu le 05/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25

20250901_08	01/09/25	Subvention exceptionnelle - Société de chasse de Touluch	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 15/09/25 - AR reçu le 15/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_09	01/09/25	Subvention exceptionnelle - Familles Rurales de la Viadène – Centre de loisirs des P'tits Loups	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 15/09/25 - AR reçu le 15/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_10	01/09/25	Subvention exceptionnelle - Comité des Fêtes de Saint- Amans-des-Côts (ALCOV)	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 15/09/25 - AR reçu le 15/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_11	01/09/25	Décision modificative n°4 - Budget Principal	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 15/09/25 - AR reçu le 15/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25
20250901_12	01/09/25	Convention de servitude avec ENEDIS - Parcelle AB 566	En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 3 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 15/09/25 - AR reçu le 15/09/25 Liste des délibérations et délibérations publiées sur le site de la Mairie <a href="https://www.saintamansdescots.fr">https://www.saintamansdescots.fr</a> le 15/09/25

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 10**  
**-Votants : 12**  
**-Absents : 4**

**Date de convocation**  
**26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Bruno NAYROLLES

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le plan de financement des travaux de Voirie 2025 avait été mis à jour par délibération n°20250707\_12 du 7 juillet 2025. Or il apparaît que le montant indiqué des travaux n'a pas été actualisé en fonction du bon de commande définitif. Il propose donc de procéder à cette actualisation.

**Objet :**

**Mise à jour du plan de  
 financement des  
 travaux de Voirie  
 2025**

M. le Maire propose donc le plan de financement suivant :

	Dépenses		Recettes
Travaux	110 778,35 € HT	DETR	30 524,27 € (25,5%)
MO	8 864.23 € HT	CCACV	45 786,40 € (38,3%)
<b>Total</b>	<b>119 642,58 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>76 310,67 €</b>

**autofinancement : 43 331,91 € HT (36,2%)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement Travaux Voirie 2025 ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 04 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
 Martine SEGARD-MAYEUX



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

12460

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025**Nombre de membres :****-Afférents au CM : 15****-En exercice : 14****-Présents : 10****-Votants : 12****-Absents : 4****Date de convocation****26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Bruno NAYROLLES

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le plan de financement des travaux d'aménagement du chemin des Châtaigniers avait été validé par délibération n°20250505\_07 du 5 mai 2025. Suite à l'attribution définitive de la subvention du Département, il convient de l'actualiser.

**Objet :**

**Mise à jour du plan de  
financement de  
l'aménagement du  
chemin des  
Châtaigniers**

M. le Maire propose donc le plan de financement suivant :

	<b>Dépenses</b>		<b>Récettes</b>
<b>Travaux</b>	3 734,50 € HT	<b>Département</b>	1 120,00 € (30%)
		<b>CCACV</b>	1 307,07 € (35%)

**Autofinancement : 1 307,43 € HT (36,2%)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du plan de financement de l'opération aménagement du chemin des Châtaigniers.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
Martine SEGARD-MAYEUX



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 11  
-Votants : 13  
-Absents : 3

**Date de convocation**  
26 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

Procurations : M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'employé saisonnier recruté en juillet pour pallier à l'augmentation des horaires d'ouverture de la boulangerie devait terminer son contrat le 31 août 2025. La deuxième personne employée sur ce service devant prendre ses congés du 30 août au 7 septembre 2025, M. le Maire souhaite prolonger le contrat saisonnier du premier agent en question jusqu'au 7 septembre inclus.

**Objet :**

**Prolongation d'un contrat  
d'accroissement  
saisonnier d'activité à la  
boulangerie**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°20250707\_02 du 7 juillet 2025 créant l'emploi saisonnier à la boulangerie,

Vu le contrat d'accroissement saisonnier d'activité en date du 28 juillet 2025,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prolongation du-dit contrat jusqu'au 7 septembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

Procurations : M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'employé saisonnier recruté en juillet pour pallier à l'augmentation des horaires d'ouverture de la boulangerie devait terminer son contrat le 31 août 2025. La deuxième personne employée sur ce service devant prendre ses congés du 30 août au 7 septembre 2025, M. le Maire souhaite prolonger le contrat saisonnier du premier agent en question jusqu'au 7 septembre inclus.

**Objet :**

**Prolongation d'un contrat  
 d'accroissement  
 saisonnier d'activité à la  
 boulangerie**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°20250707\_02 du 7 juillet 2025 créant l'emploi saisonnier à la boulangerie,

Vu le contrat d'accroissement saisonnier d'activité en date du 28 juillet 2025,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prolongation du-dit contrat jusqu'au 7 septembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
 Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

12460

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025**Nombre de membres :****-Afférents au CM : 15****-En exercice : 14****-Présents : 11****-Votants : 13****-Absents : 3****Date de convocation****26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

Procurations : M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Alary concernant des travaux d'enrochement à Nonglangues, qui étaient prévus de longue date mais retardés pour laisser la priorité à des travaux plus urgents. Il s'agit de soutenir le chemin de Nonglangues sur une longueur de 70 mètres et l'élargir sur 25 mètres, puis sur 60 mètres.

L'entreprise Alary maintient le prix proposé à l'époque à 5 540,00 euros HT, sans actualisation.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-approuve le devis de l'entreprise Alary pour 5 540,00 € HT – 6 648 € TTC,

-donne pouvoir à M. le Maire pour signer le présent devis,

-dit que les crédits sont inscrits au compte 2151 – Opération 239 Voirie.

**Objet :****Approbation de devis****Travaux d'enrochement  
et d'élargissement du  
chemin de Nonglangues**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,

Pour extrait certifié conforme,

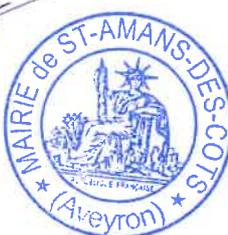
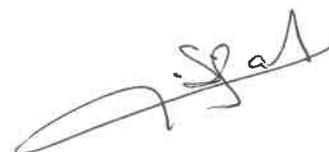
Le Maire,  
Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Aveyron Ramonage pour la fourniture d'un poêle à granulés dans un logement de la gendarmerie. Ceci fait suite à une demande récurrente des occupants de ces logements qui signalent que les logements sont énergivores et que les factures d'électricité explosent.

Certains logements étant déjà équipés de poêles, M. le Maire propose d'équiper le logement 3 qui vient d'être réattribué.

**Objet :**

**Approbation de devis**

**Poêle à granulés pour le  
 logement 3 de la  
 Gendarmerie**

**Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

-approuve le devis de l'entreprise Aveyron Ramonage pour 5 276,25 € HT – 6 331,50 € TTC,

-donne pouvoir à M. le Maire pour signer le présent devis,

-dit que les crédits sont inscrits au compte 2132 – Opération 209 Bâtiments.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

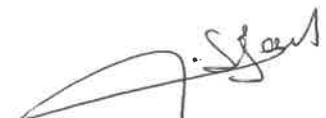
La secrétaire de séance,  
 Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 septembre 2025..

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 11  
-Votants : 13  
-Absents : 3

**Date de convocation**  
26 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de l'entreprise DR Plomberie, attributaire du lot 8 du marché public de la rénovation énergétique de la mairie, pour la fourniture d'une climatisation réversible supplémentaire pour deux bureaux situés dans une aile différente du bâtiment ne pouvant être raccordés à la première installation de climatisation.

Ce devis constitue l'avenant 1 du lot 8, initialement d'un montant de 97 132,86 € HT.

**Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

-approuve le devis de l'entreprise DR Plomberie pour 4 655,45 € HT – 6 331,50 € TTC, et l'avenant 1 qui en découle,

-donne pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire,

-dit que les crédits sont inscrits au compte 2131 – Opération 276 : Rénovations Énergétiques Phase 2 : Salle des Fêtes, Mairie, Ancienne Gendarmerie.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
Martine SEGARD-MAYEUX

**Objet :**

Rénovation énergétique  
de la mairie  
-  
Avenant 1 au lot 8  
« Plomberie , Chauffage,  
Ventilation  
Climatisation »

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 septembre 2025

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).





EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**

**-Afférents au CM : 15**

**-En exercice : 14**

**-Présents : 11**

**-Votants : 13**

**-Absents : 3**

**Date de convocation**

**26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été alerté par l'inquiétante baisse continue du plan d'eau de la Vernhe. Bien qu'il ait fait extrêmement chaud cet été, le ruisseau alimentant le plan d'eau ne s'est jamais tari, et la baisse du niveau de quasi 2 cm par jour est inhabituelle et met en évidence un problème structurel. L'entreprise Alary a effectué des fouilles en profondeur et a constaté que la conduite d'évacuation du plan d'eau, au niveau du regard, n'est plus étanche, l'eau s'évacue par infiltration dans le sol et le niveau n'est plus régulé par la canalisation de sortie.

Il a été nécessaire de demander un devis d'intervention pour le rebouchage et l'étanchéification de la conduite à une société spécialisée dans la réhabilitation et la création des réseaux souterrains sans tranchées. La société Subterra de Portet Sur Garonne a été sollicitée et propose une intervention pour un montant de 5 000,00 HT.

**Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

-approuve le devis de l'entreprise Subterra pour 5 000,00 € HT – 6 000,00€ TTC,

-donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis en question,

-dit que les crédits sont inscrits au compte 2128 – Opération 10001 : Divers Travaux – Budget Camping.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
 Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 5 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.





REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention exceptionnelle émanant de la Société de Chasse de Touluch, qui sollicite le remboursement de frais d'une opération de piégeage de blaireaux dans son secteur d'activité. Cette opération, autorisée par arrêté préfectoral du 17 juillet 2025, a été rendue nécessaire en raison des dégâts agricoles causés par ces animaux. Elle a été réalisée sur une durée de un mois et a permis de piéger 64 blaireaux.

Le montant de la subvention demandée est de 298,80 euros, les justificatifs de dépenses ont été fournis par l'association.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-attribue une subvention exceptionnelle de 298,80 euros à la Société de Chasse de Touluch,

-dit que les crédits sont inscrits au compte 65784 du budget principal.

**Objet :**

**Subvention  
 exceptionnelle**

**Société de Chasse de  
 Touluch**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
 Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

AVEYRON

12460

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025**Nombre de membres :****-Afférents au CM : 15****-En exercice : 14****-Présents : 11****-Votants : 13****-Absents : 3****Date de convocation****26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

Procurations : M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association Familles Rurales de la Viadène, qui gère le centre de loisirs des P'tits Loups de Saint-Amans-des-Côts. Ces derniers souhaitent sécuriser l'escalier extérieur menant au jardin attenant au centre de loisirs, dont ils ont l'usage. Les normes existantes requièrent qu'il y ait un portail sécurisé en bas et en haut de l'escalier.

Le montant des travaux est estimé à 3 490,00 euros HT, 4 188,00 euros TTC. La commune est sollicitée pour une subvention de 1 992,00 €.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

-attribue une subvention exceptionnelle de 1 992,00 euros à Familles Rurales de la Viadène.

-dit que les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget principal.

**Objet :****Subvention  
exceptionnelle****Familles Rurales de la  
Viadène – Centre de  
loisirs des P'tits Loups**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

12460

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025**Nombre de membres :****-Afférents au CM : 15****-En exercice : 14****-Présents : 11****-Votants : 13****-Absents : 3****Date de convocation****26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

**Objet :**

**Subvention  
exceptionnelle**

**Comité des Fêtes de  
Saint-Amans-des-Côts  
ALCOV**

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande du comité des fêtes de Saint-Amans-des-Côts (ALCOV), qui sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 520 euros afin de couvrir certains frais relatifs à l'organisation des mardis de la musique, non prévus initialement dans la subvention annuelle.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

-attribue une subvention exceptionnelle de 520,00 euros au Comité des Fêtes de Saint-Amans-des-Côts (ALCOV).

-dit que les crédits sont inscrits au compte 65748, budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la notaire en charge de la rédaction des actes pour l'opération d'aliénation de chemins réalisées en 2023/2024 présente un solde négatif de 127,25 euros relatif au chemin de Maury Haut et à l'acquisition de la parcelle I681 à M. ANGLES Alban.

M. le Maire propose donc de prévoir ce montant sur l'opération Réserve Foncière.

Vu la délibération 20240506\_04 du 6 mai 2024,

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :**

**Budget Principal - Décision modificative n°4**

**Virement de crédits**

	Op/Chap	compte	libellé	Montant €
INV Dépenses	Op 141	2112	Réserve Foncière	+ 127,25
INV Dépenses	Op 209	2132	Bâtiments	- 127,25

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
Martine SEGARD-MAYEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).





**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 11**  
**-Votants : 13**  
**-Absents : 3**

**Date de convocation**  
**26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE. M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Absents excusés :** Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE,

**Procurations :** M. Didier CASSAGNES donne procuration à Mme Martine SEGARD-MAYEUX, Mme Isabelle LEMAIRE a donné procuration à M. Ghislain LAVERGNE

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique de 400 volts sur la propriété communale suivante :

-Parcelle AB 566.

Cette installation fait suite aux travaux de remplacement du poteau électrique accidentellement cassé devant le magasin Unicor.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'un acte authentique de constitution de servitudes, dont les frais de notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit acte relatif à la convention jointe à la présente délibération .

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

La secrétaire de séance,  
 Martine SEGARD-MAYEUX

**Objet :**

**Convention de servitude**  
**avec ENEDIS**  
 -  
**Parcelle AB 566**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 15 septembre 2025.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



